Image not found or type unknown

Divorce - Aide juridique pour un étranger vivant hors territoire

Par **dine06**, le **27/04/2013** à **19:44**

Bonjour,

Merci par avance pour tout renseignements en relation avec la possibilité de bénéficier de l'aide juridique en France pour répondre à une assignation en divorce. mon ex-épouse et moi même sommes de nationalité algérienne. de notre mariage est né un enfant. je vie actuellement en Algérie. alors que mon Ex et notre fils vivent en France. au lieu de me suivre, elle a préféré rester sans papier en France. je n'est pas les moyens de payer un avocat en France, et je risque de perdre tout droit de paternité sur mon fils. merci encore.
Dine

Par **amajuris**, le **28/04/2013** à **00:41**

bjr,
le divorce du moins en france ne modifie pas la paternité ou la maternité des enfants, les parents divorcés conservent l'autorité parentale.
pour bénéficier de l'aide juridictionnelle française il faut résider en france.
peut être que le ministère de la justice algérien peut vous aider puisque vous êtes algérien résidant en algérie.
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés